



Appel à manifestation d'intérêt

Identification de Prestataires Conseils Normands pour la réalisation de Bilans GES/Carbone® et l'Accompagnement des Entreprises via la Méthode ACT Pas-à-Pas

| CONTEXTE

La transition vers une économie bas-carbone concerne l'ensemble des entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. En Normandie, des milliers d'entreprises doivent s'engager dans un **processus de décarbonation** pour répondre aux attentes de leurs marchés, gagner en compétitivité et contribuer aux enjeux d'atténuation du changement climatique.

Pour engager ce processus, les entreprises disposent d'outils pour calculer leur empreinte carbone comme le **Bilan GES** ou le **Bilan Carbone®**, ainsi que de la **méthodologie ACT Pas-à-Pas** pour développer une stratégie de réduction des émissions carbone. La méthode ACT Pas-à-Pas se structure en cinq étapes :

1. Évaluer la situation actuelle
2. Identifier les enjeux
3. Définir une vision
4. Élaborer une nouvelle stratégie
5. Mettre en place un plan d'action concret

Cela permet de guider la transition vers un modèle bas carbone de manière cohérente et progressive.

Cependant, le nombre de prestataires conseils et de consultants capables d'accompagner ces entreprises, notamment les plus petites ne disposant souvent pas de ressources internes dédiées, demeure très limité.

Face à ce constat, l'**Agence de Développement pour la Normandie (ADN)** et l'**ADEME** ont signé un accord de partenariat visant à développer et mettre en avant un écosystème régional d'accompagnement à la décarbonation et au déploiement de la méthode ACT Pas-à-Pas. Ce partenariat s'inscrit dans une dynamique de renforcement de l'offre de services de l'ADN visant à soutenir les entreprises normandes dans leur démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'ADN souhaite donc **identifier des prestataires conseils basés en Normandie capables de réaliser des Bilans GES ou Bilans Carbone® et d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la méthode ACT Pas-à-Pas**. L'ADN travaillera en collaboration avec les prestataires sélectionnés afin d'accélérer la transition bas-carbone des entreprises normandes.

| OBJECTIFS DE L'AMI

- Identifier et référencer des prestataires conseils normands capables de réaliser des Bilans GES ou Bilans Carbone® et d'accompagner les entreprises via la méthodologie ACT Pas-à-Pas.
- Encourager la montée en compétence des prestataires conseils n'ayant pas encore les formations requises en les orientant vers des cursus adaptés tels que les formations Bilan Carbone et ACT Pas-à-Pas (formations non financées par l'ADN, se référer aux annexes en fin de document).
- Créer un environnement favorable pour favoriser et accélérer l'engagement des entreprises normandes dans des démarches de décarbonation.
- Promouvoir les leviers de financements publics pour aider les entreprises à mettre en œuvre les plans d'actions résultant des accompagnements.

| BÉNÉFICES DE LA DÉMARCHE

- **Référencement des prestataires pour les rapprocher des entreprises** : Les prestataires sélectionnés bénéficieront d'une visibilité sur le site internet de l'ADN (www.adnormandie.fr) afin de faciliter leur mise en relation avec les entreprises.
- **Organisation de réunions et de webinaires** : Des événements de sensibilisation des entreprises à la décarbonation seront organisés par l'ADN et ses partenaires institutionnels, ciblant divers secteurs, territoires, et fédérations professionnelles pour déclencher des projets d'entreprises.
- **Accompagnement renforcé pour les TPE et PME** : Les TPE et PME souhaitant réaliser un premier Bilan GES ou un Bilan Carbone® (hors obligations réglementaires) pourront bénéficier d'un soutien via les dispositifs Impulsion Conseil Stratégique ou Impulsion Transition, ainsi que des aides ADEME PACTE Industrie et Programme Volontaire Français pour un accompagnement ACT Pas-à-Pas (sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité et selon le budget disponible).
- **Sensibilisation des prestataires conseils aux dispositifs d'accompagnement publics** : Le but étant de permettre aux prestataires de donner des perspectives d'accompagnement aux entreprises clientes afin de faciliter la mise en œuvre de leurs plans d'actions.

| CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- **Localisation** : Le prestataire doit être basé en Normandie
- **Statut juridique** : Le prestataire doit être une personne morale (ou auto-entrepreneur) disposant d'un numéro SIRET valide
- **Compétences** :
 - Pour la réalisation de Bilans GES/Carbone® : disposer des compétences techniques nécessaires ou être disposé à suivre les formations adéquates.
 - Pour l'accompagnement via la méthode ACT Pas-à-Pas : être formé à la méthode ou prêt à s'engager dans une formation correspondante.
 - Avoir une expérience en lien avec l'accompagnement d'entreprises et/ou en entreprises (favorablement dans un milieu industriel) dans : le management environnemental, les opérations industrielles, le reporting financier/extra financier.

| MODALITÉS DE RÉPONSE

Les prestataires conseils souhaitant candidater à l'AMI sont invités à manifester leur intérêt en remplissant un questionnaire en ligne disponible sur le site de l'ADN. Ce questionnaire devra inclure :

- **Présentation de l'entreprise ou du consultant** : Expérience, compétences, références, lien profil LinkedIn et site internet (si disponible).
- **Domaines d'intervention** : Réalisation de Bilans GES/Carbone®, accompagnement ACT Pas-à-Pas (secteurs d'activités et secteurs géographiques préférentiels).
- **Formations déjà suivies** : Certifications, attestations de formation Bilan Carbone et/ou ACT Pas-à-Pas.
- **Besoins en formation (le cas échéant)** : Formations que le prestataire souhaite suivre pour répondre aux exigences de l'AMI (les coûts de formation ne sont pas pris en charge par l'ADN).

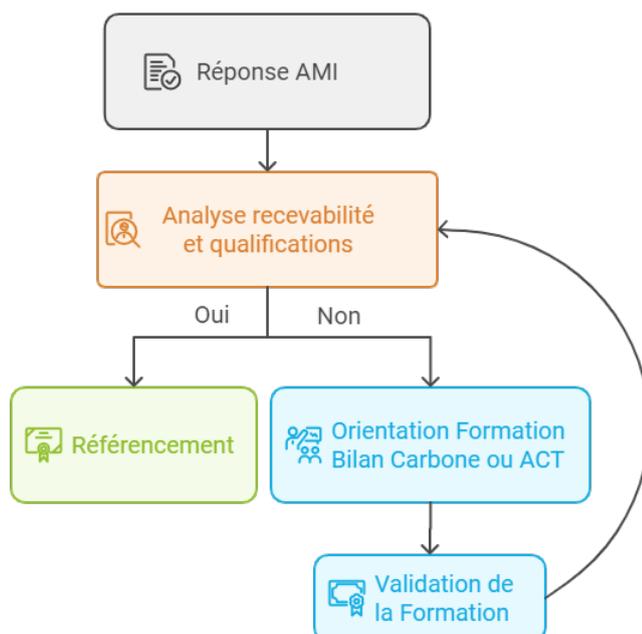
| ENGAGEMENTS

- Participer à une sensibilisation sur les dispositifs de financements publics dont ceux opérés par l'ADN pour le compte de la Région Normandie.
- Participer ponctuellement aux initiatives de l'ADN et contribuer au développement d'un réseau régional d'accompagnement à la décarbonation.
- Remonter des indicateurs sur le nombre d'accompagnements réalisés et la qualification des entreprises accompagnées (secteurs, localisation, avis qualitatif sur la situation initiale et types d'actions envisagées), afin de jauger de l'efficacité de la démarche.

| MODE DE SÉLECTION

Le processus de sélection des prestataires référencés inclura une analyse approfondie du questionnaire soumis, suivie d'un entretien pour validation des prestataires. La liste sera partagée avec l'ADEME pour avis.

Les prestataires conseils n'ayant pas encore les qualifications seront invités à suivre des formations (BGES, Bilan Carbone® et/ou ACT Pas-à-Pas) avant de pouvoir être référencé.



Date Limite de Soumission

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises au plus tard le **31 janvier 2025**.

Contact pour les Soumissions et informations supplémentaires

Accès au questionnaire en ligne → <https://adnormandie.fr/ami-prestataires-de-conseils-normands-en-decarbonation/>

Adresse électronique → pierre.benassi@adnormandie.fr

Note : L'ADN se réserve le droit de contacter les prestataires pour des informations complémentaires et d'organiser des entretiens si nécessaire.



Bilan Carbone®
[Lien vers la formation](#)

L'Institut de Formation Carbone (IFC) propose une formation qui permet aux participants de maîtriser la méthode **Bilan Carbone**® et d'acquérir les compétences nécessaires pour impulser une stratégie bas carbone dans diverses organisations. Les principaux objectifs de cette formation sont les suivants :

- Maîtriser les étapes de réalisation d'un **Bilan Carbone**®, un outil clé pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre d'une organisation.
- Utiliser efficacement l'ensemble des outils, de la méthode, à l'exception de ceux spécifiquement dédiés aux territoires.
- Impulser une démarche de réduction des émissions, en élaborant et mettant en œuvre une stratégie bas carbone adaptée aux besoins de l'organisation.
- Savoir appliquer la méthode dans des contextes variés, en tenant compte des spécificités de chaque entreprise ou secteur.
- Obtenir la licence d'exploitation **Bilan Carbone**®, qui permet aux organisations souhaitant commercialiser cette prestation d'être référencées auprès de l'**Association Bilan Carbone (ABC)** et de proposer leurs services à des clients externes.

Ces formations sont essentielles pour les consultants et professionnels cherchant à accompagner les entreprises dans leur transition énergétique et à réduire leur empreinte carbone. Le niveau maîtrise (accessible après avoir suivi le module initiation), représente **15 heures** de formations et un montant de **1 250 €HT**.



ACCELERATE®
CLIMATE
TRANSITION

ACT Pas à Pas

[Lien vers la formation](#)

La formation "**ACT Pas à Pas : Accompagner les entreprises dans le développement et la mise en œuvre de leurs stratégies de décarbonation**" proposée par l'ADEME est destinée aux consultants spécialisés dans l'accompagnement des entreprises pour la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette formation alterne entre théorie et pratique pour permettre aux participants de maîtriser les outils et la méthode nécessaires à l'élaboration de stratégies de décarbonation.

Les objectifs principaux de la formation sont :

- Comprendre la méthode **ACT Pas à Pas** et ses objectifs
- Utiliser des outils comme la grille de progression et l'outil de performance carbone
- S'adapter aux besoins spécifiques des entreprises accompagnées
- Maîtriser les étapes et outils nécessaires pour accompagner efficacement les entreprises dans leurs démarches de réduction des GES

Cette formation de **14 heures** s'adresse aux consultants ayant déjà une expérience dans la réalisation de bilans GES et l'accompagnement stratégique. Elle est dispensée en ligne et coûte **2000 €**, avec des possibilités de financement via un OPCO. Un prérequis est de suivre une formation e-learning (ADEME) : [Les fondamentaux de l'initiative ACT : Accelerate Climate Transition - ADEME Formation](#)

| FINANCEMENT DES FORMATIONS

- Pour les travailleurs non-salariés : les Fonds d'Assurance Formation (FAF) : AGEFICE, FIFPL... Pour trouver votre FAF : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31148>
- Pour les salariés d'entreprises privées : soit l'employeur, soit l'opérateur de compétences rattaché à votre branche professionnelle : OPCO EP, UNIFORMATION... Pour trouver votre OPCO : <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>
- Pour les demandeurs d'emploi / intermittents : vous pouvez soumettre une demande de financement à France Travail (anciennement Pôle emploi)